

Question orale de M. Cools : La discrétion à réserver aux plaintes adressées au bourgmestre.

M. Cools rappelle que le bourgmestre et les échevins reçoivent régulièrement des plaintes, fondées ou non, émanant de citoyens ucclois. Il leur appartient d'instruire ces plaintes avec la collaboration des services appropriés et de leur réserver la suite qui convient, dans la plus grande discrétion afin de ne pas aggraver les conflits de voisinage.

M. Cools a appris récemment qu'une plainte relative aux nuisances sonores d'un établissement horeca avait été déposée auprès du bourgmestre, ou à tout le moins de son cabinet. M. Cools ne se prononce pas sur la légitimité de cette plainte en tant que telle, vu qu'il s'agit de matières délicates exigeant un traitement au cas par cas.

Cependant, une copie de cette plainte a été communiquée à l'exploitant de l'établissement horeca, qui a ainsi pu connaître l'identité du plaignant et a été mesurée d'en montrer la version téléchargée sur son smartphone à la fille du plaignant, présente un jour dans son établissement. L'auteur de la plainte a évidemment déploré cette situation.

M. Cools souhaiterait savoir si des mesures ont été prises pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise à l'avenir.

M. le Bourgmestre répond que l'incident évoqué par M. Cools est inacceptable. Mais en réalité, M. le Bourgmestre n'a jamais pu prendre connaissance de ce document car il n'est jamais parvenu à son cabinet. On lui a toutefois confirmé qu'il est bien arrivé au secrétariat. Il y a donc bien eu une disparition inexplicable.

Néanmoins, un contact a pu être établi avec le plaignant. Ce dernier a transmis un recommandé par lequel il confirmait avoir envoyé précédemment un courrier qui n'a pas été reçu par l'administration communale.

Actuellement, tout est mis en œuvre pour régler le fond du problème, comme c'est le cas chaque fois qu'il faut apaiser des conflits de voisinage.

M. Cools remercie M. le Bourgmestre pour la clarté de sa réponse. Aucune indiscrétion n'a été commise par le cabinet du bourgmestre mais quelqu'un a intercepté la lettre à la commune et l'a transmise à l'exploitant. M. Cools est heureux d'apprendre que M. le Bourgmestre désapprouve totalement ce procédé.